DEL2026-66

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260529-DEL2026_66-DE

SAINT-PIERRE
QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	16	17

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai 2026 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame DOYEN Stéphanie, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. GOUARIN Joël, Mme BEGUE Kristen, M. DELAPORTE Christophe, Mme FORIN Laurence, M. LEDOYEN Jérôme, Mme BONNEVILE Hélène, M. SERMIER François, Mme LE GOFF Lydia, Mme FIGLAREK Sylvie, M. ARTIGE Jean-François, M. DHEERE Christophe, Mme BUSSIERE Hélène, M. DORÉ Michaël, M. LE PADELLEC Maxime, Mme LUCAS Valérie.

Pouvoirs : Mme MAUGEY Davine (pouvoir à Mme LUCAS Valérie).

Absents excusés : LE LEUCH Eric, FOURRIER Geneviève.

Date de convocation : 22 mai 2026
Secrétaire de séance : Mme FORIN Laurence

66-2026 Convention 2026 de surveillance des baignades et des activités nautiques

Comme tous les ans, des nageurs sauveteurs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan (SDIS 56) sont mis à disposition de la commune pour la surveillance des baignades.

Les 2 postes de Kéraude et de Penthièvre fonctionneront tous les jours de 13h à 19h et du 1er juillet au 31 août 2026 (inclus).

5 agents seront affectés à Penthièvre et 4 agents à Kéraude pour un coût global de 59 306,05 euros. Pour mémoire, le coût pour la commune en 2025 était de 58 496,43 €. La convention figure en **annexe n°1**.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mai 2026 ;

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention avec le SDIS 56 pour la mise à disposition des personnels pour la surveillance des baignades et activités nautiques du 1er juillet au 31 août 2026 inclus sur les postes de secours de Kéraude et de Penthièvre ;
- **Donne** pouvoir à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

La secrétaire de séance
Mme FORIN Laurence

MAIRIE DE ST-PIERRE-QUIBERON (MORBIHAN)

A Saint-Pierre-Quiberon
Le 29 mai 2026
Le Maire, Stéphanie DOYEN